



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Politique sanitaire 2008-2012 et Plan stratégique du CHUV 2009-2013

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport sur la politique sanitaire 2008 - 2012 et l'exposé des motifs et projet de décret sur le plan stratégique du CHUV 2009 - 2013. Pour la première fois, ces deux documents seront présentés simultanément au Grand Conseil, afin de lui fournir une vue d'ensemble de l'évolution de l'organisation sanitaire durant la législature.

Le rapport sur la politique sanitaire comporte 43 mesures opérationnelles qui s'inscrivent dans les 5 lignes directrices suivantes :

- L'adaptation des services de soins à l'augmentation des malades chroniques grâce au développement de l'offre médico-sociale, au renforcement de la coordination entre les différents professionnels et à la mise en œuvre d'une politique gériatrique.
- La réalisation d'actions pour assurer une offre suffisante en personnels de santé.
- Le renforcement important du dispositif de promotion de la santé et de prévention des maladies en mettant l'accent sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique, la prévention des dépendances, le maintien de l'autonomie des personnes âgées, le dépistage de certains cancers, la santé mentale,
- La poursuite de la réorganisation hospitalière (Hôpital unique Riviera-Chablais, filière cantonale de neuroréhabilitation, actualisation des missions des hôpitaux).
- L'actualisation des instruments de pilotage du système de santé et la préparation d'une nouvelle planification hospitalière conformes à la révision de la LAMal tenant compte des offres complémentaires des structures publiques, privées et privées reconnues d'intérêt public.

Le plan stratégique 2009-2013 du CHUV repose sur le principe d'un hôpital universitaire de référence, accessible à toutes et à tous, ancré dans sa région et au cœur d'un réseau académique d'exception. Il place le bien-être de ses patient-e-s au centre de ses préoccupations, tout en promouvant l'innovation et la formation en collaboration étroite avec la Faculté de Biologie et de Médecine et l'UNIL. Il poursuit les objectifs prioritaires suivants :

- La poursuite de cinq programmes stratégiques transversaux : vieillissement et personnes âgées, nutrition et troubles du comportement alimentaire, santé mentale, populations vulnérables et formation post-graduée.
- La création de cinq centres d'excellence : maladie cardio-vasculaires et métaboliques, cancer, neurosciences cliniques, immunologie et maladies infectieuses, bioengineering et ingénierie médicale.
- La conduite de huit chantiers prioritaires d'amélioration des conditions-cadres avec la création de l'Ecole de biologie et de médecine, la consolidation des réseaux hospitaliers, la réorganisation de la prise en charge des patients.

Le Conseil d'Etat a également adopté le rapport d'évaluation du plan stratégique du CHUV 2004-2007, ainsi que la réponse au postulat du député Martinet intitulé « Davantage d'actions de prévention pour davantage d'années de vie en bonne santé », ainsi que la réponse à la pétition « Les blocages ça suffit ! Construisons les lits d'EMS dont nos aînés ont besoin ».

L'importance des moyens à investir impliquera de poursuivre l'effort de rationalisation et de maîtrise des dépenses réalisé au cours de la dernière décennie. Une partie des ressources supplémentaires nécessaires devra en effet être obtenue par réallocation des ressources ordinaires existantes. Dans ce même esprit, le Conseil d'Etat s'appuiera chaque fois que possible sur les expériences faites dans d'autres cantons et favorisera la reprise des solutions éprouvées.

Bureau d'information et de communication

Lausanne, le 4 juillet 2008